

## Pascale FILSJEAN

Barème d'honoraires - <i>Offres De Vente</i>	
Prix	Valeur
< 20 000,00 €	3000 €
20 000,00 - 40 000,00 €	4000 €
40 001,00 - 60 000,00 €	5000 €
60 001,00 - 70 000,00 €	6000 €
70 001,00 - 80 000,00 €	7000 €
80 001,00 - 90 000,00 €	8000 €
90 001,00 - 150 000,00 €	9000 €
150 001,00 - 180 000,00 €	10000 €
180 001,00 - 250 000,00 €	12000 €
250 001,00 - 300 000,00 €	14000 €
> 300 000,00 €	5 %

Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessus mentionne les tarifs MAXIMUMS pratiqués en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière. En cas d'Inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs indiquées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consentie par le mandant.

Pour la vente :En cas d'inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées au présent barème ainsi que la valeur indiquée sur le mandat de vente et/ou de recherche consenti par le mandant.

Pour la location, les honoraires à la charge du locataire (dans la limite des plafonds légaux et sans excéder ceux du bailleur) :

-Honoraires à la charge du locataire (sans excéder ceux du bailleur) :-

Visite du logement

-Zone tendue : 12€ TTC / m² de surface habitable •

-Autres communes :  $10 \in TTC / m^2$ -État des lieux d'entrée :  $3 \in TTC / m^2$ 

Honoraires à la charge du bailleur :- Honoraires identiques à ceux imputés au locataire,

- État des lieux d'entrée : 3 € TTC /  $m^2$